



MATHIEU & PERRON
NOTAIRES ASSOCIÉS

M&P NOTAIRES ASSOCIÉS

43 rue Charles de Gaulle
29820 Guilers

8 rue Maréchal Leclerc
29860 Plabennec

Tarifs pratiqués par l'étude :

Nous vous accueillons :

* Dans nos bureaux de
GUILERS :
43 Rue Charles de Gaulle

Du lundi au vendredi,
de 9h à 12h00
et de 14h00 à 18h00
Samedi sur rendez-vous
uniquement.

* Dans nos bureaux de
PLABENNEC :
08 rue Maréchal Leclerc

Du lundi au vendredi,
de 9h à 12h00
et de 14h00 à 18h00
Samedi sur rendez-vous
uniquement.

Standard unique :
Tél : 02.29.00.39.56

Service négociation :
Tél : 02.85.29.84.11
Portable : 06.58.93.04.42
negociation.29149@notaires.fr

Négociation immobilière :

Prix :	HT*	TTC
≤ 100.000 €	2.600 € HT	3.120 € TTC
100.000 € < PRIX ≤ 200.000 €	3,75% HT	4,5% TTC
200.000 € < PRIX ≤ 300.000 €	8.750 € HT	10.500 € TTC
> 300.000 €	10.000 € HT	12.000 € TTC

Droit des entreprises ou des affaires :

	Prix
Société civile	1.600 TTC (<u>Dont honoraires 1.000€ HT*</u>)
Société commerciale (SARL, SAS...)	1.600 TTC (<u>Dont honoraires 1.000€ HT*</u>)
Baux commerciaux	
Rédaction du bail ou de la cession de bail	1 mois de loyer HT+TVA avec un minimum de 900€ HT*
Cession de fonds de commerce, artisanaux, libéraux	
Selon la fiscalité : 2,50% du prix de la cession	Avec un minimum de 1900€ HT* (hors annonce légale)

Membre d'une association de gestion agréée.

Le règlement des honoraires par chèques est accepté.

Tout paiement supérieur à 3 000,00 euros doit être effectué par virement.

En cas de litige non résolu avec un notaire, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur du notariat à l'adresse suivante :

<https://mediateur-notariat.notaires.fr>

Actes et prestations liés au règlement d'une succession :

	Prix
Interrogation des comptes bancaires en l'absence de déclaration de succession	70 € TTC par demande
Paiement des factures et acceptations d'encaissement divers pour le compte de l'indivision successorales elle le souhaite. <i>Les factures datées ou reçues postérieurement à la signature du dernier acte du règlement de la succession par l'office notarial devront être acquittées directement par les héritiers.</i>	Jusqu'à 6 factures : 100 € TTC 15 € par règlement supplémentaire
Compte d'administration et de répartition récapitulant l'ensemble des sommes encaissées et réglées par l'office, ainsi que les frais de succession et aboutissant à une répartition du solde disponible entre les héritiers, en fonction des droits de chacun dans la succession	300 € TTC
Déblocage des assurances-vie pour le compte du/des bénéficiaire(s) et répartition	150 € TTC par établissement

Divers :

	Prix
Compromis de vente	180 € TTC
Procuration	36 € TTC

* TVA en sus au taux en vigueur.

Tout autre acte non mentionné dans cette liste donnera lieu à une tarification sur demande.